Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (1983) Heft: 702

Artikel: La bataille des dépotoirs. Partie III, Une centaine d'années pour

changer de cap

Autor: Lehmann, Pierre

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1025133

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE

Efficacité et légalité

principe, des listes de termes flous et des mises en place de procédures qu'elles ne définissent précisément le contenu d'une action particulière; ce contenu prend forme dans les textes d'application et dans la pratique administrative. On peut le regretter, notamment du point de vue de la sécurité du droit et de la légitimité démocratique: peuple et parlement ont à décider de textes abstraits qui disent peu sur ce que sera la politique. Mais le fait est là.

D'où l'importance d'une transparence réelle de l'activité administrative — contre l'abus du secret — de possibilités accrues de recours pour les groupes comme pour les particuliers; bref d'une démocratisation dans la concrétisation et l'application des politiques publiques.

Le nouveau Parlement ferait bien d'y prendre garde, sous peine de n'être plus que le faire-valoir de l'Exécutif et des administrations.

J. D.

PASSER AUX ACTES

Les vertus de l'exemple

La manie de légiférer, de réglementer n'est-elle pas parfois un alibi commode pour ne rien entreprendre de substantiel?

Le canton de Saint-Gall n'a pas encore édicté de loi sur l'énergie. Il annonce en revanche une baisse de 22% de la consommation d'énergie dans ses bâtiments publics au cours des quatre derniers hivers. Une économie financière de près d'un million par an. Et pour faire mieux encore, il s'apprête à recycler toutes les personnes responsables de ses bâtiments.

Qui dit mieux, notamment dans les cantons romands où, de commissions d'étude en commissions parlementaires, on palabre beaucoup et on agit peu?

Il y a gros à parier que le jour où Saint-Gall mettra en vigueur une loi exhaustive, cette dernière sera d'emblée efficace parce que le terrain aura été préparé.

Analogie. On débat depuis plusieurs années de la limitation ou de la suppression des phosphates dans les produits de nettoyage. Les collectivités publiques ont-elles innové dans ce domaine? Confédération, cantons, communes et autres établissements publics réunis doivent représenter un pou-

voir d'achat non négligeable dans le secteur. Une décision de leur part de ne plus acheter que des produits sans phosphates représenterait un encouragement d'importance pour les fabricants qui ont osé faire le pas et une incitation certaine pour ceux qui traînent les pieds dans l'attente d'une réglementation qu'ils espèrent encore retarder.

Les collectivités publiques, dans leurs activités propres, disposent d'un pouvoir qu'elles semblent par trop ignorer. Sans procédures de consultation, sans recherche du compromis, sans loi, elles peuvent montrer la voie dans de nombreux domaines. Le veulent-elles?

LA BATAILLE DES DÉPOTOIRS. — III

Une centaine d'années pour changer de cap

La bataille des dépotoirs, le dépotoir atmosphérique contre les dépotoirs au sol: depuis deux semaines (DP 700 et 701), notre ami Pierre Lehmann tente ici de cerner les enjeux cachés des polémiques actuelles sur les déchets et leur destination finale. Et de définir, dans la foulée, la trajectoire que nous devons prendre ensemble pour revenir à un état d'équilibre énergétique. Avec tous les changements de cap cruciaux que cela comporte. Un essai qui a le mérite de ne pas masquer les difficultés qu'implique une désintoxication de notre société, droguée à l'énergie (Réd.).

Pendant la période dite de transition, un investissement maximum dans le nucléaire ne permettrait pas de décharger le dépotoir atmosphérique des gaz produits par le trafic automobile, gaz qui sont à la source d'une pollution au moins aussi considérable que celle des chauffages au pétrole, au gaz naturel et au charbon.

Au surplus, le problème du retraitement des combustibles irradiés et de la mise en décharge contrôlée des déchets radioactifs, problème pour lequel il n'y a pas de solution en vue aujourd'hui (avec quatre centrales seulement) deviendrait lancinant et pratiquement insoluble si le nucléaire devenait l'option énergétique principale. Avec tous les risques pour notre survie qu'un tel pari supposerait, bien sûr.

Et que dire, dans ces conditions, de l'infrastructure supplémentaire indispensable pour la production et la distribution d'électricité? Elle ne serait utile que pendant la saison froide et ne servirait à rien pendant l'été; mais son poids sur le paysage serait, lui, bien présent tout au long de l'année... Et cette infrastructure devrait être rentabilisée, ce qui exigerait de faire grimper le prix du courant, tout en poussant à la consommation. Avec à la clef, un nouveau frein à la réduction de la consommation des énergies non renouvelables!

Bref, les contraintes économiques suffisent à elles seules à condamner un programme de substitution basé sur le nucléaire. Et à moins d'un programme d'envergure, la contribution du nucléaire au soulagement du dépotoir atmosphérique serait sans signification! D'où la conclusion que l'option nucléaire pour la période de transition est une voie

sans issue: mise en œuvre à une échelle relativement modeste, elle ne sert à rien et à une échelle suffisante pour soulager partiellement le dépotoir atmosphérique, elle est irréalisable. De plus, elle est un obstacle à la mise en place d'une politique énergétique permettant d'atteindre un état d'équilibre. D'où l'urgence d'un plan draconien d'économies des énergies renouvelables, tel que nous le dessinions dans le précédent numéro de «Domaine Public» (701).

5. La période de transition

Une question importante à laquelle il ne peut être définitivement répondu à ce stade est celle de la durée de la période de transition. Mais on peut se risquer à des estimations.

Une durée très courte, disons d'une dizaine d'années, n'est pas souhaitable à cause des secousses socio-politiques qui en résulteraient. Une transition très courte correspondrait de fait à une situation de catastrophe semblable à un état de guerre (mais il faut réaliser qu'une transition très rapide peut nous être imposée par les circonstances). Une transition très longue, disons de 1000 ans ou plus, n'est pas non plus souhaitable, car elle forcerait à un épuisement quasi total des ressources non renouvelables et aggraverait énormément les problèmes de dépotoirs et la destruction de l'environnement.

Il faudrait que l'état d'équilibre soit atteint pendant que des réserves suffisantes de charbon et pétrole sont encore disponibles et il devrait être instauré suffisamment progressivement pour que l'adaptation puisse être programmée et contrôlée. L'ordre de grandeur de cette durée devrait être d'une centaine d'années. C'est long par rapport aux risques considérables que nous fait courir la situation actuelle, risques qu'il faudrait rapidement désamorcer, et c'est court par rapport à l'ampleur de l'adaptation à laquelle il faut faire face. Le délai devrait être suffisamment court pour éviter (moyennant mesures adéquates) que l'augmentation de la concentration en gaz nocifs dans l'atmosphère ne tourne à la catastrophe écologique.

Le but à long terme (état d'équilibre) étant défini, il s'agit de se fixer des buts intermédiaires et également un délai pour les atteindre. Les initiatives populaires pour un futur sans centrales nucléaires et pour un approvisionnement sûr en énergie constituent un premier pas dans cette perspective; elles visent à débarrasser la politique énergétique du fardeau nucléaire, fardeau qui l'a empêchée jusqu'à aujourd'hui d'aborder le problème de fond: définir un état d'équilibre et mettre progressivement en place les moyens de l'atteindre. En plus, les initiatives proposent justement quelques-uns de ces moyens.

6. Médicaments urgents

La consommation totale d'énergie en Suisse a amorcé une timide diminution depuis quelques années. Cette diminution a été acquise entièrement dans le domaine du chauffage et s'est reflétée dans une consommation moindre de mazout. La consommation d'électricité a néanmoins continué à augmenter, probablement en bonne partie à cause de la promotion stupide du chauffage électrique. La consommation de carburant a elle aussi continé à augmenter lentement et d'ailleurs le parc automobile suisse s'est agrandi chaque année, exigeant toujours plus de routes, d'autoroutes et de places de parc. Cette frénésie motorisée n'a plus rien de raisonnable et, comme on l'a vu, ne pourra pas être maintenue. Il importe maintenant de stopper l'augmentation de consommation d'électricité et de carburant, pour ensuite réduire progressivement cette consommation au niveau compatible avec ce

que peuvent nous donner les énergies renouvelables.

Par ailleurs, il est nécessaire de transférer les investissements prévus pour augmenter la production d'énergie vers des mesures de protection de l'environnement, de manière à nous donner un maximum de chances de passer la période de transition sans trop compromettre les conditions de vie sur la planète. Cela implique des mesures draconiennes dans la prévention de la pollution de l'air: désulfuriser les gaz de fumée dans toutes les centrales marchant à l'huile lourde ou au charbon, réduire la teneur en souffre des huiles de chauffage, renoncer au plomb dans l'essence, réduire la consommation d'essence et les émissions de polluants des voitures (en particulier les oxydes d'azote). Toutes ces mesures peuvent être prises relativement rapidement (par rapport à la durée de la période de transition). Elles coûteront certes quelque chose, mais notoirement moins que de produire davantage d'énergie. Ces mesures représentent en quelque sorte le médicament qu'il faut donner au malade pour lui permettre de retrouver son équilibre. Elles sont extrêmement urgentes; mais elles ne permettront de sauver le patient que si celui-ci accepte de retrouver un mode de vie équilibré.

L'enjeu de la bataille des dépotoirs, c'est finalement de savoir s'il faut vomir dans un bidon ou dans un autre. Cet enjeu est futile. L'important est de faire cesser les vomissements et de guérir le malade.

FIN

P. L.

MOTS DE PASSE

Elections

Pour les sièges on forme des culs et des couleurs à placer au soleil.

Hélène Bezençon